Réglementation des marchés publics

Les nouveaux CCAG en marchés publics

1 jour (7h00) | ★★★★½ 4,6/5 | MP-6821305 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 795 € ht

Formations Compétences Métier › Marchés publics › Réglementation des marchés publics

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

- Comprendre l'organisation et la décomposition des nouveaux CCAG
- Actualiser ses connaissances au regard des nouvelles règles des CCAG
- Intégrer dans ses pratiques ces nouveaux outils et identifier les zones de risques

Sur l'année 2025, le taux d'atteinte des objectifs est de 75%.

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Moyens Humains et techniques

Équipe pédagogique :
Un expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme

Prérequis

Maîtriser la réglementation des marchés publics

Public concerné

- Responsables des services achats-marchés
- Gestionnaires de marchés, rédacteurs, juristes et toute personne intervenant dans des marchés publics
- Entreprises répondant à des marchés publics
- Avocats, conseils

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Rappeler les fondamentaux des CCAG

- Historique des CCAG et de leur évolution
- Identification des règles du Code de la commande publique concernant les CCAG
- Articulation entre le CCAG et les autres documents contractuels, notamment le CCAP
- Application du CCAG par renvoi et modalités de dérogations

Présenter les nouveaux CCAG

- Architecture et présentation des nouveaux CCAG
- Focus sur le projet de CCAG « tronc commun »
- Éléments de terminologie et de définition communs à tous les CCAG

Cerner les nouveaux enjeux des CCAG

- La prise en compte de la dématérialisation
- La nouvelle exécution financière en faveur des PME
- Les règles en faveur du développement durable et de la protection de l'environnement
- Les règles en faveur de l'insertion sociale
- La protection des données personnelles
- Focus sur le nouveau CCAG Maîtrise d'œuvre
- Focus sur le CCAG Travaux et les dernières réformes

Identifier les évolutions communes à tous les CCAG

- Les nouvelles règles relatives à la sous-traitance et la cotraitance
- L'intégration du régime des avenants
- Les bons de commande et les ordres de service
- La clarification des modalités de contestation
- Le rééquilibrage du dialogue et du contradictoire avant la sanction

Identifier les évolutions sectorielles des CCAG

- Le régime de propriété intellectuelle (CCAG-PI)
- Les nouvelles règles concernant les logiciels et la maintenance (CCAG-TIC)
- Les règles d'établissement du décompte général et définitif (DGD) (CCAG Travaux)
- Les formalités de réception des marchés (CCAG Travaux)

Illustration et débats

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

- En cours de formation, par des exercices pratiques
- Et, en fin de formation, par un questionnaire d'auto-évaluation

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d’accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.